



ANIMATEUR D'ÉQUITATION + Savoirs Ethologiques 1 à 3 2025 - 2026

**L'équitation, c'est l'art de l'équilibre entre maîtrise
de soi, passion et transmission.**

SITE : PIERRELATTE (26)

**Titre à finalité professionnelle de niveau 3
Inscrit au répertoire National des Certifications Professionnelles
RNCP 37414**

**Certificateur : Fédération Française D'Équitation
Date de décision : 27/03/2023**

SARL Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte
Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z
N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019
Contacts pour renseignements complémentaires :
Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54
Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Animateur d'Équitation + Savoirs Ethologiques 1 à 3

PRESENTATION DU DOSSIER

- *Plaquette de présentation de l'Animateur d'Équitation*
- *Organisation de la Formation*
- *Objectifs Pédagogiques*
- *Rôles de l'Animateur d'Équitation*
- *Conditions d'accès*
- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap*
- *Fiche d'inscription.*
- *Informations Complémentaires*
- *Devis de la formation*
- *Conditions générales de ventes*
- *Pièces à Joindre pour inscription*
- *Certificat Médical*
- *Annexes*

✨ Une formation humaine, accessible et professionnalisante

Le titre professionnel **Animateur d'Équitation** vous forme à devenir un professionnel polyvalent, capable d'encadrer, d'animer et de transmettre les bases de l'équitation en toute sécurité.

Accessible dès 16 ans, cette formation est une première étape vers les métiers de l'enseignement équestre, en immersion dans un cadre professionnel exigeant, bienveillant et structurant.

Elle permet également, dans notre organisme, une **approche innovante du cheval et de la relation homme/animal**, grâce à l'intégration d'un **module spécifique en équitation éthologique**.

Au cours de la formation, les stagiaires valident les **Savoirs 1 à 3 en éthologie**, essentiels pour développer une lecture comportementale fine du cheval.

🎓 Cette validation permet d'obtenir les pré-requis à l'accès à la **Certification Complémentaire d'Initiation en Équitation Éthologique (CIEE)**, un nouveau diplôme fédéral qui remplace l'ancien BFE EE1. **Ce choix pédagogique innovant vous permet de suivre une double formation en un seul parcours, unique en France.**

SARL Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

- **Durée** : environ 490 heures en centre de formation + 1200 heures en entreprise
- **Rythme** : alternance hebdomadaire + accompagnement individualisé
- **Public visé** : jeunes dès 16 ans, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou formation continue



Organisation de la formation

Périodicité

- Jeudi / Vendredi hors vacances scolaires
- Possibilité d'allègements selon votre parcours

Effectifs

- 8 à 20 stagiaires maximum

Coût de la formation : 7 266 €

- Devis précis en annexe

Financements possibles (Apprentissage, Financement Région, Pôle Emploi, Transition Pro, VIVEA, etc.)

Dans la plupart des cas, le coût de la formation est intégralement pris en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (gratuité totale pour l'apprenti), d'un financement régional ou d'un contrat de professionnalisation.



Date limite d'inscription : 1 mois avant le début de la formation

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

Objectifs pédagogiques

L'Animateur d'Équitation agit au sein d'une structure équestre pour :

-  Encadrer et animer des séances d'initiation équestre, en toute sécurité
-  Participer aux soins des équidés et à l'entretien des installations
-  Contribuer à l'organisation des activités et à la dynamique du club
-  Se préparer à évoluer vers un BPJEPS Equitation dont la CCI - Certification Complémentaire d'Initiation en équitation éthologique ou d'autres spécialisations (équitation éthologique, médiation animale...)

Il travaille **sous la responsabilité d'un enseignant diplômé d'un titre de niveau IV ou supérieur** (BPJEPS ou équivalent), garant de la sécurité, de la pédagogie et du respect des cadres réglementaires.

Le programme s'articule autour de **3 blocs de compétences (BC)**, capitalisables :

- **BC1** : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- **BC2** : Participer à l'animation et à l'encadrement d'activités équestres en sécurité
- **BC3** : Mobiliser les techniques professionnelles pour assurer les soins et le bien-être de la cavalerie

 Chaque bloc est validé par la FFE via des épreuves pratiques, écrites et orales. Les blocs sont capitalisables.



Le rôle de l'Animateur d'Équitation

Un professionnel en devenir, ancré dans la pratique et tourné vers la progression des publics débutants :

Accueille

- Participe à l'accueil des cavaliers et de leur famille
- Présente les règles de fonctionnement de la structure
- Contribue à l'ambiance conviviale du club

Anime

- Encadre des séances d'initiation ou de découverte en toute sécurité
- Adapte les activités à l'âge et au niveau des pratiquants
- Crée des situations ludiques, éducatives et motivantes

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

Soigne et entretient

- Participe aux soins quotidiens et à la surveillance du bien-être équin
- Gère l'entretien courant du matériel et des installations
- Aide à la préparation des chevaux et à la mise en route des séances

Collabore

- Agit en lien étroit avec le tuteur référent ou l'enseignant responsable
- Respecte les consignes, les protocoles et la réglementation en vigueur

Conditions d'accès et sélection

Prérequis à l'entrée en formation

Pour intégrer la formation d'Animateur d'Équitation, les candidats doivent :

- Être âgés de **16 ans minimum** à l'entrée en formation
- Être titulaires du **PSC1** (ou équivalent en premiers secours)
- Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation et en compétition (daté de moins de 3 mois)
- Disposer d'une **licence FFE** en cours de validité
- Justifier d'un niveau équestre : **Galop 6** (ou Galop 5 en apprentissage / Galop 3 pour une formation sur 2 ans)

Positionnement

Un parcours individualisé est établi selon les compétences acquises et les allègements possibles. Le positionnement **ne remet pas en cause l'entrée en formation** mais **permet d'adapter les volumes horaires**

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de faisabilité pédagogique et de compatibilité avec les exigences des activités équestres.

Nous nous engageons à :

- Mettre en place un **accueil personnalisé** en amont de la formation
- Étudier les **besoins spécifiques** avec la personne concernée et les acteurs compétents (médecin agréé, référents handicap, DRAJES)
- Proposer des **aménagements adaptés** du parcours, des modalités d'évaluation et des supports pédagogiques

 *N'hésitez pas à nous contacter dès le dépôt de votre dossier afin que nous puissions anticiper ensemble les conditions optimales de votre réussite.*

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1



FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AE 2025 - 2026

CANDIDAT :

- Nom :
- Prénom :
- Date :/...../..... lieu de naissanceDépartement :
- Numéro de Sécurité Sociale :
- Adresse :
- Ville & code postal :
- Téléphone :
- Mail :
- Diplômes, niveau équestre :N° de Licence

Entreprise et Lieu d'alternance envisagé (centre Equestre)

- ⇒ NOM Entreprise :
- ⇒ Adresse :
- ⇒ Nom du Tuteur
- ⇒ N° de Téléphone Mail @ :
- ⇒ N° Carte ProN°Licence :
- ⇒ Diplôme du Tuteur Année d'Obtention.....
- ⇒ Statut du stagiaire (financement)

Situation Actuelle :

- Scolarité ou Universitaire :date de fin de Scolarité
- Activité Professionnelle
- Demandeur D'EmploiDate d'inscription
- Autres (Préciser)

SARL Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

Informations complémentaires

Assurance incluse par le centre de formation :

- **Responsabilité civile** : pour les dommages causés à autrui dans le cadre des activités de formation
- **Individuelle accident** : pour les dommages subis par le stagiaire pendant la formation

À la charge du stagiaire :

- Assurance sociale (maladie, accident de la vie privée)
- Complémentaire santé et accident (selon vos besoins)
- Responsabilité civile pour les situations extérieures à la formation

Conditions essentielles d'admission

IMPORTANT

Pour valider votre inscription à la formation, vous devez impérativement :

-  Avoir **16 ans révolus** à l'entrée en formation
-  Justifier du **niveau équestre requis** (Galop 6 ou équivalent)
-  Transmettre un **dossier complet**, au plus tard **15 jours avant la date d'entrée en formation**

 *Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être pris en compte.*

Pas de tests d'entrée

Période de formation

 Du 01 septembre 2025 au 31 août 2026

SARL **Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte**

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

Conditions générales de vente

- Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le PFE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection.

A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par le PFE.

Article 1. : CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription :

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au PFE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation : A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, Le PFE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement : Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le PFE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation : Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur. Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé au PFE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par le PFE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par le PFE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests.

- toute demande d'annulation reçue par le PFE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait du PFE : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, le PFE

propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

Le PFE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans ce cas, le PFE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le PFE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

DEVIS DE FORMATION

Formation animateur d'Équitation du 01 Septembre 2025 au 31 Aout 2026

Module	INTITULE	TOTAL HEURES O.F	TOTAL HEURES Entreprise	Montant par UC
Module 1	Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres	240h	150	1260 €
Module 2	Maîtrise des techniques équestres	100h	150	1260 €
Module 3	Soins et entretien des équidés et des infrastructures	80h	200	2940 €
Module 4	Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire	70h	250	2940 €
		490	750	6 860 €
Certification		29		406 €
TOTAL		519	750	7 266 €

Soit 519 heures en OF à 14 euros = 7 266 euros

Total Formation : 7 266.00 euros

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation* Habilitation en cours de renouvellement (sous réserve d'accord final de la DRAJES)

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 21/04/2025 V1

Dossier de candidature : pièces à fournir

Date limite de dépôt

Le dossier complet doit être transmis **au plus tard 1 mois avant la date d'entrée en formation**.

 Tout dossier **incomplet ou transmis hors délai** pourra entraîner un **refus d'inscription**.

Partie réservée à l'administration

 Dossier reçu le : → Complet Incomplet

 Dossier retourné le :

 Dossier reçu à nouveau le : → Complet Incomplet

Pièces à joindre obligatoirement pour tous les candidats

<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche d'inscription complétée
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de formation aux premiers secours (PSC1 / AFPS ou équivalent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat médical (moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie de la licence FFE (en cours de validité)
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso, en cours de validité)
<input checked="" type="checkbox"/>	Curriculum vitae
<input checked="" type="checkbox"/>	Lettre de motivation manuscrite
<input checked="" type="checkbox"/>	Enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre recommandée avec accusé de réception (pour envoi en fin de formation)
<input checked="" type="checkbox"/>	Chèque de 150 € pour les candidats hors apprentissage (frais administratifs) ! <i>Aucun frais ne peut être exigé aux apprentis, conformément à la législation.</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie recto-verso de l'attestation d'assuré(e) social(e) (document à demander à votre caisse ou sur www.ameli.fr)
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation d'assurance en responsabilité civile
<input checked="" type="checkbox"/>	1 photo d'identité (Nom et Prénom au dos)
<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les candidats de moins de 25 ans : attestation de recensement + certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté
<input checked="" type="checkbox"/>	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences
<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de satisfaction aux exigences préalables (ou diplôme équivalent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les personnes en situation de handicap : avis médical d'un professionnel agréé (FFH ou FFSA) <i>si besoin d'aménagements liés au handicap</i>

 **Aucun dossier incomplet ou posté après la date limite ne sera pris en compte.**

SARL **Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte**

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e)

Docteur en Médecine,

Certifie avoir examiné ce jour,

Mme - Melle - M.

et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente pas de contre-indication à la pratique et à l'encadrement des ACTIVITES ÉQUESTRES et en COMPETITION.

Fait à,

le

Signature et cachet obligatoire :

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Annexe 1 – Aide au financement de la formation

Il existe de nombreuses aides pour vous accompagner dans le financement total ou partiel de votre formation. L'accès à ces dispositifs dépend de votre **situation professionnelle, sociale, familiale, et de votre statut au regard de l'emploi.**

 **Important** : les droits ne sont pas automatiques. Nous vous recommandons de commencer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection. Nous sommes là pour vous accompagner !

A. Demandeur d'emploi

 Inscription obligatoire à **Pôle emploi** pour activer vos droits. Plusieurs aides sont possibles :

- **Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** (avec un employeur)
- **CPF** (compte personnel de formation) — *sous réserve de l'éligibilité de la formation à venir*
- **Aides Pôle emploi** :
 - Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)
 - Action de Formation Conventionnée (AFC)
 - Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- **Régions et Missions Locales** : dispositifs d'aides locales (variable selon la région)

B. Salarié

 Informez votre employeur et contactez votre **OPCO** (organisme de formation professionnelle). Solutions possibles :

- **CPF** (initiative personnelle) — *à confirmer selon l'éligibilité de la formation*
- **CPF de transition professionnelle** (reconversion)
- **Dispositif Pro-A** (montée en qualification ou reconversion)
- **Aide à l'effort de formation** (entreprises < 50 salariés)

SARL **Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte**

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



C. Travailleur indépendant ou dirigeant

→ Vous cotisez à un fonds de formation (ex : **VIVEA** pour les professions agricoles).

- Si oui : demande de financement possible
- Si non : formation à votre charge



D. Personnes en situation de handicap

→ Prenez contact avec :

- **AGEFIPH** (aide financière, co-financement obligatoire)
- **Cap Emploi** ou votre **assistante sociale** si vous êtes déjà accompagné

✦ **Attention :**

1. Aucune demande d'aide ne pourra être traitée après l'entrée en formation
2. Chaque région a ses propres dispositifs
3. Les démarches se font dans votre **région d'origine**



Besoin d'aide ? Contactez-nous pour :

- Identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre
- Rédiger vos dossiers
- Suivre vos démarches jusqu'à leur validation



Nous vous accompagnons à chaque étape !

💡 *Nous vous informons sur l'ensemble des dispositifs existants, mais certaines aides peuvent ne pas être mobilisables pour notre organisme à ce jour. Nous vous aiderons à vérifier ce qui est réellement accessible selon votre situation.*

La pédagogie, c'est l'art de transformer un rêve en compétence.”

Équipe pédagogique du PFE

SARL Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte

Siège social : Quartier les Blâches – 725 Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE

N° SIRET : 930 586 920 00017 code APE85.51.Z

N° habilitation FFE 2014AAEP036 / 2014AAEC019

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr